



Projet de port fluvial de Triel

18 décembre 2010

NOTE

La présentation du projet de Port fluvial de Triel faite le 17 décembre 2010 amène de notre part un certain nombre de remarques.

Cette présentation a été axée essentiellement sur l'aspect paysage, nature et environnement. Le projet de port lui-même c'est-à-dire l'aspect fluvial a été occulté et apparaît dans l'exposé comme secondaire alors qu'il s'agit de l'objet même du projet. Les quelques éléments donnés concernant cet aspect démontrent manifestement une absence de compétence dans ce domaine.

Il est fait constamment état du souci de trouver des solutions pour atténuer les bruits engendrés par les péniches et convois fluviaux (rideaux d'arbres, remblais...).

Si ces palliatifs ne doivent pas être négligés, il existe une solution beaucoup plus radicale à l'échelon de quelques années qui est, de régler le problème à la source en insonorisant les convois fluviaux. Contrairement à la voie ferrée où il n'existe pas de solutions techniques pour diminuer les bruits rayonnés, on sait maintenant insonoriser correctement tout flotteur, qu'il soit navire, péniche ou convoi fluvial. Le coût de cette opération est relativement modeste au regard du prix des navires mais, bien évidemment demandera un certain délai pour sa mise en place.

Ce problème dépasse largement celui du port de Triel et pourrait être abordé dans le cadre du projet de Grand Paris. Une réglementation peut-être élaborée qui limite en décibels les bruits rayonnés par les flotteurs dans toutes les directions et dans toutes les fréquences (notamment les fréquences basses).

Des normes de ce type existent pour les avions dans les aéroports, elles seront beaucoup plus simples à mettre au point pour la voie fluviale compte tenu de la faible vitesse de transport.

Ceci est un véritable défi qui permettra le développement de la voie fluviale. Outre son côté économique et peu polluant, celle-ci sera la seule à avoir résolu le problème du bruit généré par le vecteur de transport (problème on le sait, non réglé pour les trains et les camions).

S'agissant du port lui-même, le projet actuel souffre d'un certain nombre d'approximations dû sans doute au caractère très préliminaire de l'étude en cours. Il manque manifestement des informations précises concernant le type de marchandise transporté et les flux correspondants qui déterminent la conception même du port.

S'agit-il de conteneurs et dans quelle proportion, de vrac, de matériaux de travaux publics, en provenance du Havre et de Rouen ? Y a-t-il un flux descendant en provenance de la région parisienne et de quel type (gravats) ?

S'il s'agit de marchandises, l'idée de conserver une berge verte et de déplacer les navires le long d'estacades pour assurer leur chargement/déchargement manque de sérieux et offre peu d'intérêt environnemental.

Seuls des quais avec terre-plein bétonné attenant peuvent assurer correctement la fonction de chargement/déchargement et permettre la circulation des engins de manutention. Cela suppose aussi que soient mis en place des portiques de manipulation de conteneurs qui seront eux difficiles à masquer.

Des solutions existent pour conserver une entrée de la darse relativement étroite, avec une berge côté Seine verdoyante plantée d'arbres masquant le port. La continuité de la berge peut être assurée par une passerelle ouvrante (pour piétons et cyclistes) au niveau de l'entrée

Dans le dossier actuel, les conditions de manœuvre des convois fluviaux aux normes européennes dans un espace aussi restreint sont sous estimées. Elles pourraient exiger un agrandissement de la darse et le remaniement des berges et des quais pour assurer une fonctionnalité satisfaisante en manœuvre.

Enfin, présenter un projet de port sans donner les éléments de son intégration dans le réseau routier (raccordement à l'A104 notamment) et ferroviaire ne peut être considéré comme satisfaisant.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

L'association locale UFC-Que choisir Val de Seine à vocation consumériste intègre l'aspect transport rationnel des produits consommés en respectant l'Environnement.

Elle est à même de donner un avis motivé sur ce projet important dans l'évolution de cette boucle de la Seine. Toutefois, ce dossier lui paraît être actuellement à un stade très préliminaire. Le présent mémo condense les premières remarques en fonction des éléments qui ont été présentés.

Pour obtenir un consensus sur ce type de projet qui peut constituer une excellente valorisation de cette boucle de la Seine il est nécessaire de disposer d'un dossier complet bien structuré, faisant état de tous les paramètres, afin d'assurer une intégration la plus harmonieuse possible. L'association UFC Que Choisir Val de Seine est demandeuse des éléments manquants.